

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 12.07.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **Anti-fuite boîte de vitesses mécanique**
- **Code du produit:** GMFB
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Catégorie du produit** PC0 Autres
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Utilisation industrielle
Usage professionnel uniquement
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fabricant / importateur / fournisseur:**
Raison Sociale : SODITEN SAS.
Adresse : ZA Les Marchais –
28480 LUIGNY
Téléphone : 02 37 29 50 50.
Fax : 02 37 29 55 00.
www.metal5.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Tel.: +33 (0)1 45 42 59 59.
Ce numéro de téléphone peut être atteint pendant les heures de bureau..

SECTION 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** néant
- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger**
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 74869-22-0 EINECS: 278-012-2 Numéro index: 649-484-00-0	huiles lubrifiantes ⚠ Asp. Tox. 1, H304	50-100%
	Alcoxy sulfolane ⚠ Aquatic Chronic 2, H411	10-25%
	longue chaîne alcényle amine ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H335	< 1,0%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Recourir à un traitement médical.
Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

(suite page 2)
FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 12.07.2015

Nom du produit: Anti-fuite boîte de vitesse mécanique

(suite de la page 1)

- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau avec beaucoup d'eau. (Peut-être la douche)
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes (au moins 15 minutes), sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Si possible, enlever les lentilles de Contact.
- **Après ingestion:**
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
Rincer la bouche et donner deux verres d'eau à boire.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction, mousse ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
Eau
Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Éviter de respirer les vapeurs et le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail.
Dans le voisinage immédiat de toute source d'exposition potentielle, les stations de lavage des yeux et des douches d'urgence doivent être disponibles.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri de la chaleur.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Tous les produits dangereux doivent être placés au-dessus d'un bac de rétention.
Ne conserver que dans le fût d'origine.

 (suite page 3)
FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 12.07.2015

Nom du produit: Anti-fuite boîte de vitesse mécanique

(suite de la page 2)

- **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas stocker avec des acides.
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:**
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

- Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la catégorie III.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
- **Matériau des gants**
Gants Neo-Nitrile™ 300 – NQA ou 0,65 (niveau 3). Épaisseur-0,35 mm.
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Moment de percée > 20' - épaisseur > 0.45 mm
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:** Caoutchouc fluoré (Viton)
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**

- **Aspect:**

· Forme:	Liquide
· Couleur:	Brun clair
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.

- **valeur du pH:** Non déterminé.

- **Changement d'état**

· Point de fusion:	Non déterminé.
· Point d'ébullition:	Non déterminé.

- **Point d'éclair** >130 °C

- **Inflammabilité (solide, gazeux):** Non applicable.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 12.07.2015

Nom du produit: Anti-fuite boîte de vitesse mécanique

(suite de la page 3)

· Température d'inflammation:	
Température de décomposition:	Non déterminé.
· Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 15 °C:	0,9109 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 40 °C:	>120 mm ² /s
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Stable dans les conditions recommandées.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter**
Lumière directe du soleil
Chaleur
Des températures extrêmement élevées ou basses.
Étincelles - feu
- **10.5 Matières incompatibles:**
Acides forts
Bases fortes
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**

 · **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
Alcoxy sulfolane

Oral	LD50 >5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50 >2000 mg/kg (lapin)

longue chaîne alcényle amine

Oral	LD50 1689 mg/kg (rat)
------	-----------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Pas d'effet d'irritation.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 12.07.2015

Nom du produit: Anti-fuite boîte de vitesse mécanique

(suite de la page 4)

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité
Toxicité aquatique:
Alcoxy sulfolane

EC50/48h 2,5 mg/l (Daphnia Magna)

EC50/72h 3,5 mg/l (Alg)

EC50/96h 4,2 mg/l (poisson)

longue chaîne alcényle amine

EC50/48h 0,011 mg/l (Daphnia Magna)

EC50/96h 0,03 mg/l (d'autres organismes aquatiques)

LC50/96h 0,11 mg/l (poisson)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
 Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
 Toxique pour les organismes aquatiques.
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- | | |
|--|---|
| · 14.1 No ONU | |
| · ADR,RID,ADN, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies | |
| · ADR,RID,ADN, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR,RID,ADN, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR,RID,ADN, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement: | |
| · Marine Pollutant: | Signe conventionnel (poisson et arbre)
Oui |
| · Marquage spécial (ADR/RID/ADN): | Signe conventionnel (poisson et arbre) |
| · Marquage spécial (IATA): | Signe conventionnel (poisson et arbre) |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | - |

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.07.2015

Numéro de version 1

Révision: 12.07.2015

Nom du produit: Anti-fuite boîte de vitesse mécanique

(suite de la page 5)

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 - H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Remarques pour formation.** Prendre soin de la bonne information, instruction et formation des utilisateurs.
- **Acronymes et abréviations:**
 - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
 - Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B
 - Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
 - STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
 - STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2
 - Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
 - Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1
 - Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1
 - Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2
 - Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3
- **Sources.**

Cette information est basée sur le courant des données disponibles (fournisseurs de matières premières, chimie cartes, annexe VI)

Voir également également le site internet : <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR